

PROGRAMME DE FORMATION : **MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SST** **(prog.08-Ind04)**

Durée 7 Heures

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & DELAI D'ACCESSIBILITE

- Être capable de situer le rôle de SST dans l'organisation de l'entreprise ;
- Être capable de protéger de façon adaptée ;
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) ;
- Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime ;
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée ;
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail ;
- Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention ;
- Inscription immédiate possible sur condition et en fonction des places disponibles

2) PERSONNES CONCERNEES

- Toute travailleur désigné par l'employeur et titulaire d'un Certificat SST.

3) MAINTIEN ACTUALISATION DES COMPETENCES (RECYCLAGE)

- Tous les 2 ans.

4) PREREQUIS

- Être titulaire du Certificat SST délivré par le Réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS.

5) GROUPE

- 4 stagiaires minimum et 10 maximum.

6) LIEU

- Dans nos locaux ou dans votre entreprise.

7) TARIFS DE FORMATION

- 611 € H.T par groupe en INTRA et 98 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

8) SUPPORTS & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable ;
- Vidéo projecteur ;
- Livret stagiaire ;
- Mannequins SST, valise INRS, défibrillateur de formation ;
- Etude de cas ;
- Démonstrations ;
- Mises en situation ;
- Remise d'un livret « SST » + macaron « SST » autocollant à chaque participant à l'issue de la formation.

9) QUALIFICATION DU FORMATEUR

- Titulaire du certificat de « Formateur SST » valide.

10) PROGRAMME

Théorique et Pratique :

- Le cadre juridique de l'intervention du SST ;
- Les Risques Professionnels liés à l'activité de l'entreprise / de l'établissement ;
- Les interlocuteurs de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels ;
- Le sauvetage secourisme du travail ;
 - La recherche des signes persistants pour protéger ;
 - L'examen de la victime ;
 - L'alerte ;
 - L'action de secours dans le cadre d'une victime :
 - Qui saigne abondamment ;
 - Qui s'étouffe ;
 - Qui se plaint d'un malaise ;
 - Qui se plaint de brûlure(s) ;
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ;
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
 - Qui ne répond pas mais qui respire ;
 - Qui ne répond pas et qui ne respire pas.
- Les matériels de secours spécifiques présents au sein de l'entreprise / de l'établissement ;
- Situations inhérentes aux risques spécifiques.

11) MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

- Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « grille de certification des compétences du SST – Mac » et utilisés lors de chaque formation ;
- A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable ;
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

12) FORMALISATION DE LA FORMATION

- A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives ;
- La validité de ce certificat est fixée à 2 ans. La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois.